

Règlement du local de Lanzarote



- 1) **Le local du SolyMar** (à Puerto del Carmen) est réservé aux membres du DCR (Delta Club Romandie).
- 2) **La location** du local est de CHF 100.00 par année et par aile.
- 3) **Chaque membre a droit à une aile pour la somme indiquée.** S'il désire mettre plus d'une aile, il paie une 2^{ème} location s'il y a de la place.
- 4) **Une personne qui vient à Lanzarote sans aile** et qui désire en utiliser une qui est propriété du Club, devra s'acquitter du montant de CHF 100.00 auprès du club.
- 5) **Dans ce cas**, les vols (utilisation !) se font sous l'entière responsabilité du pilote "locataire", le DCR décline toute responsabilité en cas d'accident.
- 6) **Un pilote qui possède déjà une aile à Lanzarote et qui la casse**, peut utiliser une aile propriété du Club gratuitement.
- 7) **Chaque aile, propriété du Club**, devra être rendue dans le même état qu'elle était à la sortie du local. Si elle a des dégâts, l'utilisateur ne pourra pas se contenter de les payer, il devra les réparer, **l'aile doit être volable dès l'année suivante.**
- 8) **Si un utilisateur ne paie pas sa location**, l'aile sera déplacée dans un autre local (actuellement à Teguisse) l'année suivante, ou **devient la propriété du club qui décide de son emplacement et/ou de son utilité.**
- 9) **Il n'est pas question de mettre quoi** que ce soit d'autre que des ailes ou des cocons, dans ce local. Les vélos, planches à voile, kitesurfs, etc., sont formellement interdits. On peut toutefois entreposer du matériel de rechange (montants de trapèze, outils, échelles, etc.). Le couloir entre les étagères doit rester libre en tout temps.
- 10) **La gestion de l'ensemble du stockage**, matériel & delta, est faite par le comité du DCR, qui décide des modifications à apporter si besoin. **La comptabilité est assurée par le caissier du club** est fait l'objet d'un compte spécifique. Les ailes et cocons peuvent donc changer de place en fonction des besoins. **Le local dispose de 16 places** sur les étagères, de 2 places au sol (échelles, éventuellement d'ailes) et de place au plafond pour les harnais, montants, etc.
- 11) **Le Club n'est pas responsable**, si un pilote emprunte une aile qui ne lui appartient pas, sans l'autorisation du propriétaire de cette aile. Mais chacun veillera à ce que cette situation n'arrive pas.
- 12) **Pour une bonne collaboration à long terme, la clé du local est rendue au SolyMar immédiatement après utilisation, le local est fermé à clé et la lumière éteinte.**